

Rencontres régionales 2009

## Rassemblés pour parler de qualité!

à lire en page 3

Le droit à l'image, p. 5

Prix de l'AMECQ, p. 8

Changement de vie, p. 11





## Conseil d'administration

### Président :

Daniel Pezat, *Le Reflet*, Lingwick

### Secrétaire :

Yvan Noé Girouard, directeur général

### Abitibi-Témiscamingue/Laurentides/ Outaouais :

Jocelyne Mayrand, Vice-présidente, *Ensemble*,  
Évain

### Capitale-Nationale/Saguenay-Lac- Saint-Jean :

Richard Amyot, Trésorier, *Le Lavallois*,  
Sainte-Brigitte-de-Laval

### Montréal/Montérégie/Laval :

Maurice Giroux, *Point Sud*, Longueuil

### Chaudière-Appalaches :

Guyline Hudon, *Le Hublot*, L'Islet

### Estrie/Mauricie/Centre-du-Québec :

Johanna Dumont, *Le Papotin*, Dudswell

### Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord :

Yvan Roy, *L'Épik*, Cacouna

L'Association des médias écrits  
communautaires du Québec reçoit le  
soutien du ministère de la Culture, des  
Communications et de la Condition  
féminine du Québec



**L'AMECQdote est distribué quatre fois par  
année aux membres et sympathisants.**

**Rédacteur en chef :** Yvan Noé Girouard

**Mise en pages :** Jessica Ward

**Correction :** Julie Berarducci

**Impression :** Au Point Reprotech

**ISSN 1206-078X**

**Dépôt légal :**

**Bibliothèque nationale du Québec,  
Bibliothèque nationale du Canada.**

**140, rue Fleury Ouest  
Montréal (Québec) H3L 1T4**

**Tél. : 514 383-8533**

**1-800-867-8533**

**Télééc. : 514 383-8976**

**medias@amecq.ca**

### À la une :

Le président de l'AMECQ, Daniel Pezat  
(debout), lors de la rencontre de Montmagny

Crédit photo : Jessica Ward



Par *Yvan Noé Girouard*

## Une vie associative bien remplie

La vie associative de l'AMECQ se porte très bien. C'est ce qu'ont démontré les trois rencontres régionales tenues cet automne à Évain, Valcourt et Montmagny. Outre les formations en journalisme et en mise en pages offertes, ces rencontres ont permis aux représentants des journaux présents de tisser des liens entre eux. Ces rencontres, même si elles n'occupent que trois jours au calendrier, nécessitent beaucoup plus de temps sur le plan de la préparation des ateliers, de l'organisation et de la logistique. Le taux de satisfaction des délégués, de même que les sourires sur leur visage représentent certainement une belle récompense pour les organisateurs de ces journées (voir en pages 3 et 12).

Nous avons profité de ces rencontres régionales pour pourvoir deux postes laissés vacants au conseil d'administration. Ainsi, Johanna Dumont du journal *Le Papotin* de Dudswell a été élue par acclamation déléguée régionale de l'Estrie/Mauricie/Centre-du-Québec. Il en fut de même pour Guyline Hudon du journal *Le Hublot* pour la région de Chaudière-Appalaches (voir en page 9). Mentionnons qu'en date du 4 septembre dernier, le conseil d'administration a reçu la lettre de démission de Raymond Bégin, ce dernier ayant quitté ses fonctions au sein de son journal. Toujours concernant le conseil d'administration, précisons que Jocelyne Mayrand et Richard Amyot ont été nommés, le 30 septembre dernier, respectivement vice-présidente et trésorier de l'Association.

Le conseil d'administration a entériné l'adhésion de trois nouveaux membres : *L'Horizon, presse coopérative des Basques*, de Saint-Éloi, un tabloïd mensuel, incorporé depuis mars 2008 et publiant à 8 500 exemplaires ; *Le Journal communautaire d'Ascot Corner*, un journal de type mini-format, incorporé depuis 1986 et publiant 8 fois l'an à 1 115 exemplaires ; ainsi que *La Gazette de la Mauricie*, un tabloïd régional publiant à 75 000 exemplaires, qui revient au bercail après quelques années d'absence au sein de l'AMECQ. Cela porte le *membership* de l'AMECQ à 85 membres.

Enfin, même si l'automne fut bien occupé, cela ne nous a pas empêchés de nous lancer dans la préparation du prochain congrès qui aura lieu les 30 avril, 1<sup>er</sup> et 2 mai 2010 à l'hôtel Chéribourg, à Orford, en Estrie. Nous avons déjà trouvé les personnes qui animeront les ateliers de formation, le conférencier ainsi que l'orchestre qui égayera la présentation des Prix de l'AMECQ. La programmation officielle sera envoyée aux membres au début de janvier, vous laissant amplement le temps pour discuter en équipe du choix des délégués de chaque journal. D'ici là, je vous souhaite un Joyeux Noël et une très bonne et heureuse année 2010 ! ❖



Rencontres régionales 2009 :

## Rassemblés pour parler de qualité!



Photo: Yvan Noé Girouard

Malgré les caprices de dame nature le 24 octobre dernier, plus d'une trentaine de personnes se sont rendues à l'Hôtel L'Oiselière de Montmagny pour participer à la rencontre régionale organisée pour les journaux de Chaudière-Appalaches. Onze journaux étaient représentés, dont certains de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent.

C'est dans une ambiance conviviale et décontractée que se sont déroulées les trois rencontres régionales de l'AMECQ cet automne, les artisans de la presse écrite communautaire s'étant rassemblés pour parler des 20 critères de base à respecter pour faire un journal communautaire de qualité.

Ils ont été près d'une centaine à répondre à l'invitation de l'AMECQ qui proposait, dans le cadre de ces journées de formation, de mettre en lumière 20 notions essentielles pour faire un journal de qualité, tant sur le plan du

contenu rédactionnel que du contenant (la mise en pages). « En journalisme, on ne peut pas réinventer la roue. Ces 20 critères de base sont à la portée de tous, que l'on possède ou non une formation en journalisme ou en graphisme », de dire le directeur général de l'AMECQ, Yvan Noé Girouard.

### Journalisme communautaire

Animateur de l'atelier du matin qui était consacré au contenu d'un journal communautaire, Monsieur Girouard a insisté sur la place privilégiée que

doit avoir l'information locale et régionale dans le journal communautaire: « Ancré dans son milieu et appartenant à la communauté, le journal communautaire a le devoir et la responsabilité de traiter de l'actualité locale et de la politique municipale puisqu'aucun autre média le fait. » C'est également le propre du journal communautaire de transmettre de l'information sur les organismes du milieu et de faire des entrevues avec des gens du milieu qui, bien qu'ils soient des gens ordinaires, ont pu faire des choses extraordinaires que les lecteurs seront ravis de découvrir.

### Opter pour la variété

On devrait pouvoir lire dans un journal communautaire des nouvelles, des reportages et des entrevues, mais aussi des chroniques et d'autres textes d'opinion (billet, commentaire, éditorial). Il est important d'offrir un peu de tous les genres journalistiques afin que tout le monde puisse y trouver son compte. Surtout, il est important de ne pas confondre ces différents genres. « Couvrir un événement, c'est rapporter les faits et non les commenter, » a rappelé le directeur de l'Association.



Photo : Yvan Noé Girouard

Jessica Ward et les gens du *Papotin* de Dudswell discutent de mise en pages pendant la pause, à Valcourt en Estrie.

## Le lead, l'essentiel

Le lead joue un rôle primordial dans la nouvelle. Il livre au lecteur l'essentiel de la nouvelle en quelques lignes en répondant aux six questions suivantes : qui ? quoi ? quand ? où ? comment ? pourquoi ? « D'une manière paradoxale, le lead fournit suffisamment d'information pour que le lecteur puisse arrêter sa lecture en sachant l'essentiel, tout en lui donnant envie de poursuivre sa lecture lorsqu'il est bien écrit, » de dire M. Girouard.

Après avoir écrit son lead, le journaliste doit savoir prioriser l'information en fonction de l'angle qu'il aura choisi pour raconter la nouvelle. Il ne doit pas tout dire ou encore raconter les faits chronologiquement. Il doit sé-

lectionner, faire le tri et prioriser selon la méthode de la pyramide inversée. Cette méthode consiste à rapporter les éléments d'information selon leur ordre d'importance, allant du plus important au moins important, laissant les détails pour la fin.

## Mise en pages, mise en valeur,

La mise en pages est l'emballage de votre contenu. Un texte, aussi bon et documenté soit-il ne sera pas lu, du moins pas jusqu'au bout, s'il n'est pas bien présenté aux lecteurs. Bien que l'information doive prédominer sur l'esthétique, la mise en pages d'un journal ne doit pas être négligée puisque c'est elle qui met le contenu informatif en valeur.

Faire une mise en pages, c'est disposer d'éléments logiquement sur des pages de façon à les rendre attrayants et compréhensibles. La première qualité d'une mise en pages est d'être structurée en disposant des divers éléments (textes, photos, publicités) dans des blocs bien définis et distincts les uns des autres. Les éléments étant structurés en blocs sont facilement repérables pour le lecteur, ce qui évite toute confusion.

## Points de repère

Pour être réussie, une mise en pages doit être suffisamment aérée. En plus de donner du repos à l'œil du lecteur et de rendre sa lecture agréable, les espaces blancs mettent en valeur les différents éléments de la mise en pages. Les pages trop surchargées manquant d'espaces blancs risquent de ne pas être lues...

Une mise en pages efficace contient aussi des points de repère qui guideront le lecteur : l'identification du journal à chaque page, les lettrines pour marquer le début des textes, les petits symboles pour marquer leur fin, les rubriques pour catégoriser le contenu, les mentions de retourne pour indiquer la suite d'un texte à une autre page, etc., sont autant de points de repère appréciés par les lecteurs.

## Simplicité et sobriété

Il peut être tentant d'avoir recours à certains artifices pour se démarquer ou être original. En art graphique, la simplicité et la sobriété sont gagnantes. Autrement, le texte risque d'être alourdi et la page surchargée. Il faut savoir se distinguer tout en restant sobre. L'uniformité et la cohérence sont également le gage d'une bonne mise en pages. Ces deux qualités vous permettront d'offrir un journal harmonieux que les lecteurs reconnaîtront d'un numéro à l'autre. L'uniformité est à respecter sur le plan des polices utilisées (toujours la même pour le texte courant, par exemple), de la taille des caractères et de l'emplacement des éléments (la pagination, les rubriques, certaines chroniques, le bloc générique).

Il importe aussi de rester uniforme en ce qui a trait au nombre de colonnes utilisées. Bien que ce nombre puisse varier d'une page à une autre, un nombre de colonne doit se démarquer pour l'ensemble du journal. Habituellement, on conserve le même nombre de colonnes pour le texte courant et on peut varier pour des sections spéciales afin de créer un contraste. Le billet, l'éditorial ou une chronique régulière sont des textes qui se distinguent souvent des autres articles par une mise en pages différente. ❖

Jessica Ward

# Le droit à l'image

## Mise au point sur la publication de photos dans un journal

Lors de la rencontre régionale de Valcourt, en Estrie, le 17 octobre dernier, plusieurs questions concernant l'utilisation des photographies ont été soulevées. Lorsque l'on publie une photo, suffit-il d'indiquer le crédit photo? Faut-il en plus demander l'autorisation de publier? Qu'advient-il des photos trouvées sur Internet? Dans quelle situation peut-on prendre des photos sans autorisation? Comment distinguer un lieu public d'un lieu privé? Cet article apporte des éléments de réponse.

*Toute personne a un droit sur son image et sur l'utilisation qui en est faite. Ce droit lui permet de s'opposer à la diffusion de son image sans son autorisation. C'est en vertu de ce droit que nous ne pouvons pas photographier et diffuser la photo d'une personne comme bon nous semble.*

### Événement d'intérêt public

Comme il est mentionné dans le Guide des droits sur Internet, il y a atteinte à l'image d'une personne qui se trouve dans un lieu privé lorsque son image est captée ou diffusée sans son autorisation. Lorsque la personne se trouve dans un lieu public, il est fortement conseillé d'obtenir son consentement à la diffusion, surtout s'il est possible de l'identifier. Le droit à l'image s'applique dès l'instant où la personne représentée est identifiable.

Il y a cependant des exceptions. Vous n'avez pas à demander l'autorisation d'une personne pour pou-

voir la photographier lorsque la photo est prise dans un lieu public, lors d'une manifestation, par exemple, et lorsqu'il est d'intérêt public de prendre une telle photo. La portée du droit à l'image est donc amoindrie dans certaines situations au nom du droit à l'information. Pour un sujet d'actualité, le droit à l'image ne peut pas empêcher la diffusion d'une photographie rendue nécessaire pour les besoins de l'information. Il faut toutefois apporter ici une précision importante: la diffusion de ces images, rendues nécessaires pour les besoins de l'information, doit être limitée au temps de l'actualité liée à l'événement. Vous ne pourrez donc pas utiliser une photo jadis nécessaire pour les besoins de l'information dans un autre contexte et à une période ultérieure. Dans le cas d'une personnalité publique, un politicien, un acteur ou un sportif par exemple, vous n'avez évidemment pas à demander l'autorisation de publier une photo pour chaque événement relié à leurs

fonctions. On considère que les personnages publics ont donné une autorisation tacite en ce qui concerne l'utilisation de leur image. Mais attention, ces photos ne doivent ni être dénigrantes ou diffamatoires, et il est primordial qu'elles aient un rapport avec la fonction ou le métier exercé par le personnage public. Les photos publiées ne doivent pas porter atteinte à la vie privée des personnages publics même si la sphère de leur vie privée est plus restreinte que celle de M. ou Mme tout le monde.

On se rappellera l'affaire Aubry c. Éditions Vice-Versa inc. Pascale Aubry avait intenté une action en justice parce qu'une photo sur laquelle elle apparaissait dans un lieu public avait été publiée sans sa permission. La Cour suprême du Canada a statué en faveur de Madame Aubry: un photographe peut prendre des photographies des lieux publics, mais ne peut les publier sans l'accord du sujet.

Empressons-nous ici de préciser que dans ce cas, Madame Aubry n'était pas impliquée dans une affaire du domaine public; elle n'était pas directement reliée à un événement de l'actualité. C'est pour cette raison que

l a



Cour suprême lui a donné raison en statuant que son droit à l'image avait été bafoué.

### Responsabilité des médias

Comme le souligne le Conseil de presse du Québec, les médias et les journalistes ont une responsabilité: celle de respecter



l'intégrité et l'authenticité de l'information dans la présentation et l'illustration qu'ils en font sur supports visuels et sonores. Concrètement, cela signifie qu'il importe aux journalistes de ne pas juxtaposer une photo et un événement qui n'ont pas de lien direct et qui risquent de créer de la confusion sur le véritable sens de l'information transmise. Le Conseil de presse est clair à ce sujet : publier une photo qui n'est pas reliée à un événement et ainsi suggérer qu'il y ait un lien peut causer un préjudice aux personnes ou aux groupes impliqués, lesquels ont droit à ce que leur image ne soit ni altérée ni utilisée de façon dégradante ou infamante.

## Primauté du droit à l'information

Rappelons toutefois qu'une personne dont la photo serait prise lors d'un événement public et ensuite publiée avec un texte relatant cet événement ne pourrait revendiquer son droit à l'image. Si un individu se retrouve du jour au lendemain impliqué dans une affaire du domaine public (un scandale financier, un accident, etc.), il ne peut lui non plus revendiquer son droit à l'image puisqu'il est considéré acteur de l'événement. Aussi, si un individu apparaît sur une photographie de façon accessoire, c'est-à-dire qu'il n'en est pas le sujet principal, la Cour suprême affirme que

la personne fait partie du décor et ne voit pas son droit à l'image violé.

## Nuances importantes

En résumé, dans un lieu public, on peut prendre des photos sans autorisation. Pour ce qui est de l'utilisation de ces dernières, on doit demander une autorisation sauf si la personne exerce une fonction ou un rôle qui porte à conclure que l'utilisation est justifiée par l'intérêt public. À ce moment, le consentement n'est pas nécessaire. À l'opposé, il n'est pas légal de publier sans consentement la photo d'un individu reconnaissable et étant le sujet principal de la photo si celle-ci n'a pas été prise lors d'un événement d'intérêt public.

L'exemple que donne le photographe professionnel Francis Vachon sur son site Internet permet de bien saisir la notion de sujet principal : sur une photo montrant un amuseur public qu'une foule regarde, « le sujet principal sera probablement l'amuseur public. Il faudra donc son consentement. Les gens dans la foule, quant à eux, sont là par hasard, dans la photo. Aucune autorisation n'est nécessaire. Par contre, si l'amuseur est là dans le cadre d'un événement public, comme le Festival d'été de Québec, le consentement de l'amuseur n'est plus nécessaire. » Dans le cas où la

photo montrerait un gros plan sur un jeune exprimant sa joie en regardant un amuseur public, M. Vachon indique qu'« il faudrait le consentement du jeune (de son tuteur), mais pas de l'amuseur public qui est accessoire à la photo. » Notons que le droit à l'image des mineurs est géré par leurs parents ou tuteur.

## Lieu public, lieu privé

Le droit de prendre une photographie varie selon que le photographe se re-

vous prenez la photo à partir de la rue ou du trottoir. Par contre, si vous mettez le pied sur la pelouse de la propriété, ce n'est plus légal de prendre la photo du même édifice. Un policier ne peut vous empêcher de prendre en photo un accident ou un incendie, à condition que vous soyez dans un lieu public et à l'extérieur d'un éventuel périmètre de sécurité. Si vous êtes dans un lieu privé (qui n'appartient pas à la collectivité), vous devez obtenir l'autorisation du propriétaire des lieux pour pouvoir prendre des photos.

## Consentement

La personne concernée peut consentir à la publication de sa photo en signant une fiche d'autorisation dans laquelle il est mentionné qu'elle permet à tel photographe ou tel journal d'utiliser les photos prises à telle date et en tel lieu. Des modèles sont disponibles sur Internet (*voir adresses en p. 7*)

**Des milliers de photos sont disponibles en quelques clics. Or, ce n'est pas parce qu'elles sont disponibles, c'est-à-dire techniquement à la portée de l'internaute, que ces photos sont légalement à sa portée!**

trouve dans un lieu public ou privé. Notons, qu'est public tout lieu appartenant à la collectivité (trottoir, rue, parc). Le photographe Francis Vachon donne quelques situations permettant de bien distinguer un lieu public d'un lieu privé : un agent de sécurité ne peut vous empêcher de prendre en photo l'édifice où il travaille, si

## Photos sur Internet

Toute photo publiée dans un journal ou sur Internet doit être accompagnée d'un crédit photo, soit le nom de celui qui a pris la photo. La démarche est simple lorsque c'est quelqu'un de votre journal qui a pris la photographie puisqu'il n'y a pas d'ambiguïté sur l'identité de l'auteur de la photo.



Toutefois, qu'en est-il des photographies trouvées sur Internet? Des milliers de photos sont disponibles en quelques clics. Or, ce n'est pas parce qu'elles sont disponibles, c'est-à-dire techniquement à la portée de l'internaute, que ces photos sont légalement à sa portée! Il est faux de croire que tout ce qu'on trouve sur Internet est gratuit et exempt de droit d'auteur. Bien au contraire, Internet est de plus en plus réglementé, et très souvent, les images sur Internet ne sont pas libres d'utilisation. La prudence est donc de mise.

Si vous publiez dans votre journal une photo trouvée sur Internet sans demander l'autorisation à son auteur, il y a peu de chance que le photographe en question s'en rende compte et réclame ses droits, surtout s'il habite en Australie ou en Chine... Or, comme de nos jours l'information circule vite et au-delà des frontières, et comme le droit d'auteur se doit de

toute façon d'être respecté peu importe la distance qui vous sépare dudit photographe, il importe de procéder selon les règles de l'art.

Pour les photographies trouvées sur Internet qui ne sont pas libres de droit, c'est-à-dire qui ne sont pas en accès libre pour publication, vous devez demander une autorisation de publication à la personne l'ayant prise ou à l'agence qui la représente. Il ne suffit pas d'indiquer le crédit photo. En l'indiquant, vous reconnaissez publiquement qu'une telle personne est l'auteur de la photo, mais vous devez au préalable obtenir l'autorisation de publier cette photo puisqu'elle ne vous appartient pas. La personne qui a pris cette photo doit vous donner la permission de publier sa photo dans votre journal, sur votre site Internet ou votre blogue. Cette photo lui appartenant, les droits qui s'y rapportent lui appartiennent aussi. Dans cette mesure, ce n'est pas

à vous de décider si vous pouvez ou non publier cette photo.

En publiant une photo, il est vrai que vous donnez de la visibilité au photographe. Avoir sa photo publiée dans un journal peut effectivement être une belle vitrine. Cependant, la question n'est pas là. C'est à l'auteur de décider s'il veut ou non de cette visibilité. On ne peut pas tenir pour acquis qu'il sera content et publier sa photo sans sa permission. Par contre, quand les photos sont libres de droit ou en libre accès, aucune autorisation n'est nécessaire pour les publier, mais le crédit photo doit être indiqué.

## Images libres de droit

L'idéal pour un journal communautaire est de publier des photos prises par quelqu'un du journal et de publier des photos des événements locaux et des activités ayant lieu dans la communauté. Vos

lecteurs se reconnaîtront davantage dans vos pages et vous ne perdrez pas de temps à obtenir des permissions. Cependant, il y a sur Internet des banques de photos libres de droit pour vous dépanner. Les images libres de droit sont des images pour lesquelles les autorisations nécessaires pour diffuser les photos ont été données à la banque d'images. Nous avons identifié quelques adresses que nous vous invitons à consulter pour avoir accès à des banques d'images en toute quiétude. Soyez cependant attentifs à la résolution des images choisies et assurez-vous qu'elles sont bien libres de droit et gratuites, car sur certains sites il y a des sections payantes qui peuvent être intéressantes si votre budget le permet. La majorité de ces sites est en anglais. Pour faire votre propre recherche, tapez les mots clés « images libres de droit » dans le moteur de recherche Google. ❖

*Jessica Ward*

### Sources :

<http://www.educnet.education.fr/legamedia/legadico/lexique/droit-image> (www.droitsurinternet.ca)  
<http://www.coj.be/fichejurid27.htm>  
[http://www.droitsurinternet.ca/section\\_18.html](http://www.droitsurinternet.ca/section_18.html)  
<http://www.francisvachon.com/blog/>  
<http://www.conseildepresse.qc.ca/>

### Images libres de droit:

<http://www.letopweb.net/webmaster/webmaster-photo-libre-droits.html>  
<http://edu.ca.edu/ressources/traitement-images/des-tonnes-de-photos-libres-de>  
<http://www.ccdmd.qc.ca/monde/>  
<http://www.istockphoto.com/index.php> (section payante)

### Modèles de formulaire:

<http://www.cspi.qc.ca/portail/dossiers/droitsauteurs/documents/autorisation-photo-auteur.pdf>  
ou via le <http://www.cspi.qc.ca>  
<http://www.coj.be/fichejurid27.htm>  
ou via le <http://www.coj.be/>

# Augmentez vos chances de gagner aux Prix de l'AMECQ

**L**es Prix de l'Association des médias écrits communautaires du Québec ont pour but de reconnaître les efforts fournis par les artisans de la presse communautaire soucieux d'offrir à leurs lecteurs un journal de qualité. L'an dernier, plusieurs journaux membres de l'AMECQ ont posé leur candidature à ce concours. Toutefois, plusieurs des textes envoyés n'ont pu être considérés parce les gens n'avaient pas soumis les textes dans les bonnes catégories. À titre d'exemple, il est arrivé fréquemment de retrouver des articles d'opinion dans la catégorie Nouvelle ou encore une entrevue dans la catégorie Critique. Il devenait donc impossible de remettre le prix de la meilleure Critique à un journal ayant soumis une entrevue au lieu d'une critique...

Si nous consacrons un article à ce sujet dans *l'AMECQdote*, c'est parce qu'il s'agit d'un problème récurrent que nous voudrions résoudre afin d'augmenter le nombre de textes admissibles pour l'édition 2010 des Prix de l'AMECQ.

### Confusion des genres journalistiques

D'emblée, précisons que ce sont les journaux membres qui choisissent eux-mêmes les articles qu'ils soumettent au concours organisé par l'AMECQ. Il s'agit des articles ayant été publiés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009 et dont les journaux sont les plus fiers.

**Cette incompréhension des différents genres journalistiques est lourde de conséquences...**

Une fois les candidatures reçues, la permanence de l'Association n'a ni la liberté ni la responsabilité de reclasser les textes soumis au concours en les déplaçant d'une catégorie à une autre. De toute façon, si elle le faisait, elle se buterait au dilemme suivant: en déplaçant, par exemple, l'entrevue soumise dans la catégorie Critique à la bonne catégorie Entrevue, l'Association se retrouverait avec deux textes du même journal dans une même catégorie, dans le cas où le journal

aurait lui-même déjà soumis une autre entrevue dans cette catégorie.

Selon les règlements, les journaux sont tenus de fournir un texte par catégorie, le meilleur à leurs yeux. L'Association ne peut modifier les candidatures reçues et faire des transferts de catégories sous prétexte que les genres journalistiques ont été confondus. C'est le journal qui est responsable de choisir le texte qu'il soumet pour chaque catégorie et en cas de confusion, une disqualification du journal dans la catégorie en question est inévitable.

Cette incompréhension des différents genres journalistiques est lourde de conséquences. D'excellents textes sont mis de côté. S'ils avaient été soumis dans les bonnes catégories, peut-être auraient-ils été gagnants. Ils auraient du moins eu la chance d'être considérés.

Pour en savoir davantage sur les différents genres d'écriture journalistique, nous vous référons aux règlements des Prix de l'AMECQ. Vous y trouverez une définition claire, brève et précise de chaque genre journalistique.

Ce document explicatif vous permettra donc de distinguer la chronique d'humeur de l'opinion, la critique de l'article de faits qui traite d'un événement artistique ou encore le reportage de la nouvelle. Si une hésitation persiste quant au genre d'un texte en particulier, nous demeurons disponibles pour vous fournir des éclaircissements.

### L'aspect local et régional

Conformément à la définition d'un journal communautaire (article 3.1 des Statuts et règlements de l'Association) selon laquelle il doit diffuser principalement de l'information locale et régionale, tous les articles soumis aux Prix de l'AMECQ doivent tenir compte dans leur contenu de l'aspect local et régional de l'information.

Ce critère fait cependant exception pour la catégorie Chronique, un genre d'écriture journalistique qui peut traiter de sujets n'ayant pas nécessairement de liens avec l'actualité d'une région ou d'une communauté et pouvant être intemporel. Pensons,



par exemple, à une chronique sur l'exorbitance des dettes étudiantes en général, sur le bienfait de certains aliments ou encore à une chronique d'humeur sur l'abus de l'utilisation des messages textes chez les adolescents...

## Bien préparer son dossier

Vous pouvez fournir l'original d'un texte, soit une page du journal découpée ou encore une photocopie de la page du journal. Par contre, les documents Word ne sont pas acceptés puisqu'ils divergent souvent des versions publiées dans le journal. En évaluant la version telle qu'elle

a été publiée dans le journal (que ce soit l'originale ou une photocopie), nous nous assurons d'avoir une version finale en main.

## Photographie de presse

Une photographie de presse représente plus qu'une simple photographie. La photographie de presse a comme caractéristique d'être reliée à un événement qu'elle vient renforcer. Elle vient confirmer vos dires et appuyer votre texte. La photographie de presse fait ressortir l'émotion d'un événement et ajoute à la compréhension du lecteur. Suivant cette définition, les photographies de paysage non re-

liées à un texte ou celles montrant un groupe de personnes étalées en deux rangées fixant l'objectif tout sourire ne sont pas considérées comme des photographies de presse.

Nous vous invitons à envoyer l'originale de la photo, par la poste ou par courriel. La majorité des journaux le font, et du coup, ceux qui nous fournissent une photocopie de leur photo ou la version papier du journal pliée en quatre sont désavantagés. Les formulaires d'inscription sont postés à chaque journal membre avec le présent *AMECQdote*. Plus de deux mois sont allouées aux membres pour préparer leur dossier de candi-

dature. Afin de faciliter le processus de sélection, plusieurs journaux ont pris l'habitude de sélectionner les textes dont ils sont le plus fiers tout au long de l'année et de les classer dans un dossier en vue des Prix de l'AMECQ.

Pour plus de détails, consultez les règlements des Prix de l'AMECQ au [www.amecq.ca](http://www.amecq.ca). La date limite pour nous faire parvenir vos candidatures est fixée au 29 janvier 2010. Les Prix de l'AMECQ seront remis à Orford, le samedi 1<sup>er</sup> mai 2010 dans le cadre du 29<sup>e</sup> congrès annuel. ❖

Jessica Ward

## Du sang neuf au conseil d'administration



Photo : Yvan Noé Girouard



Photo : Yvan Noé Girouard

Guylaine Hudon du journal *Le Hublot* de L'Islet (photo de gauche) et Johanna Dumont du journal *Le Papotin* de Dudswell (photo de droite) ont été élues par acclamation comme déléguées régionales des régions Chaudière-Appalaches et Estrie-Mauricie-Centre-du-Québec au conseil d'administration de l'AMECQ. Elles sont ici en compagnie du président de l'Association, Daniel Pezat, lors des rencontres régionales du 24 septembre à Montmagny et du 17 octobre à Valcourt.

# Le Haut-Saint-François en ligne



L'équipe du journal *Le Haut-Saint-François* procédait récemment au lancement du journal en ligne [journalhsf.com](http://journalhsf.com) devant une cinquantaine de personnes, incluant le maire, des représentants d'organismes et des commerçants, à la salle des mairies de la MRC du Haut-Saint-François à Cookshire-Eaton.

L'ajout du journal en ligne ne vise pas à remplacer le média papier, mais s'inscrit plutôt en complément dans le but d'offrir une information plus complète et plus actuelle. À ce chapitre, bien que la version papier soit reproduite en ligne, elle sera bonifiée par l'ajout, au besoin, d'études, de tableaux et de photos. Il sera également possible de consulter des albums photos traitant de différents événements ayant eu lieu sur le territoire. Au cours des prochains jours, nous y ajouterons une nouvelle fraîche de façon quotidienne, du lundi au vendredi. Dans chaque publication du journal papier, nous inscrirons à l'intention de nos lecteurs la liste des textes publiés sur le journal Internet.

Désormais, outre les foyers du Haut-Saint-François, tous ceux de l'Estrie et de partout dans le monde pourront suivre l'actualité de notre coin de pays en cliquant sur [www.journalhsf.com](http://www.journalhsf.com)

ou encore [www.estriepius.com](http://www.estriepius.com). La réalisation de ce projet structurant pour l'ensemble de notre MRC se fait en partenariat avec l'équipe d'EstriePlus. Cette complémentarité permettra aux internautes d'avoir accès à des outils tout à fait novateurs comme les petites annonces classées gratuites, les avis de décès, une section rencontre, une section emploi et un répertoire publicitaire complet sans compter de nombreux autres outils. Pour les annonceurs du journal papier, il s'agit d'une belle occasion d'obtenir une visibilité accrue, tout en conservant leur présence dans le média à laquelle les lecteurs du territoire sont habitués. Plus de 7 000 personnes visitent Estriepius chaque jour. Ce partenariat avec le journal permettra d'augmenter l'achalandage, donc la visibilité des différents acteurs du milieu. ❖

*Pierre Hébert*

## Offre de services pour les membres de l'AMECQ

Durapro, une entreprise familiale établie dans le quartier Ahuntsic, à Montréal, depuis 1987, offre aux membres de l'AMECQ des économies de 17 % sur les timbres de Postes Canada achetés par son entremise. En effet, Durapro fournit des timbres neufs provenant d'un surplus de collection en les combinant, et ce, pour tous les montants, soit 0,54 \$, 1,16 \$, 1,96 \$, etc. et peut vous les livrer par la poste partout au Québec. Durapro peut également livrer des enveloppes pré-timbrees pour un léger supplément de 0,01 \$ pour les petites enveloppes et de 0,07 \$ pour les grandes.

**Durapro**

À votre service depuis  
1987

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Philippe Rachiele :

Téléphone : 514 385-6122  
Télécopieur : 514 385-6122  
Courriel : [durapro1987@ca.inter.net](mailto:durapro1987@ca.inter.net)  
Adresse postale :  
10369, rue Clark,  
Montréal (Québec)  
H3L 2S3

## De Montréal au Nouveau-Brunswick

# Changement de vie...

**C**hers membres de l'AMECQ. Je vous annonce mon départ de l'Association. À l'heure qu'il est, je suis déjà rendue au Nouveau-Brunswick, dans la Péninsule acadienne qui m'a vue grandir. J'y retourne 11 ans après en être partie. Je quitte mes fonctions d'adjointe à la direction et aux communications à l'AMECQ pour exercer celles de journaliste dans le quotidien francophone du Nouveau-Brunswick. Eh oui, je saute la clôture...

C'est avec beaucoup d'émotions que je quitte l'AMECQ, ma deuxième maison. Je n'y ai passé que trois ans. C'est bien peu, trois ans, mais j'ai tellement vécu de belles choses, tellement appris, acquis une expérience inestimable et rencontré des gens formidables, qu'il s'agit de trois années déterminantes. C'est pourquoi j'ai plutôt l'impression de tourner la page sur 10 ans de ma vie...

Le poste occupé à l'AMECQ était mon premier emploi permanent. Quand je suis arrivée dans les bureaux de la rue Fleury Ouest, j'avais dans mes bagages sept ans d'études universitaires, plein

d'énergie et la volonté de donner le meilleur de moi-même. Mais je l'avoue, je connaissais bien peu de choses de la presse écrite communautaire. Je remercie Yvan Noé, Daniel Pezat et Jocelyne Mayrand de m'avoir choisie ce jour-là du mois d'août 2006. Merci de m'avoir donnée l'occasion de connaître l'AMECQ, ses journaux membres, et surtout, les gens qui leur donnent vie.

Ce sont nos rencontres lors des colloques, rencontres régionales et congrès qui me manqueront le plus. Je garde des trois congrès auxquels j'ai participé de si bons souvenirs... Ma nervosité indescriptible à Valleyfield en 2007, ma prestation de *La Bastringue* à l'harmonica, une danse improvisée sur un air de swing avec notre stagiaire Mikaël en 2008, vos danses en lignes country en 2009, sans oublier tous vos sourires et vos regards débordant de fierté lors des remises des Prix de l'AMECQ.

Plus récemment, j'ai eu l'occasion d'animer des ateliers sur la mise en pages à Évain, Valcourt et Montmagny. Je remercie tous ceux et celles qui sont venus me faire part de leurs commentaires.

Vos bons mots m'ont fait chaud au cœur. Cette expérience a été l'une des plus enrichissantes et valorisantes tant sur le plan professionnel qu'humain.

Ce fut un plaisir et un honneur de travailler pour vous et de vous représenter. Je souhaite à cha-

cun d'entre vous et à vos journaux un bel avenir et de beaux défis. Conservez la passion qui vous anime et qui vous distingue. Jacques Brel chante *Ne me quitte pas...* Je ne vous quitte pas. Vous restez dans mon cœur. ❖

Jessica Ward



Photo : Ana Jankovic

Dans mon bureau, le jour de mon anniversaire



Photo : Ana Jankovic

Un brin de folie avec le nouveau matériel promotionnel! C'est toujours la folie avant le congrès!



Photo : Yvan Noé Girouard

Avant le début de l'atelier sur la mise en pages au Club de golf de Valcourt, le 17 octobre 2009



Photo: Yvan Noé Girouard



Les gens de l'Alliance de Preissac, d'Ensemble pour bâtir d'Évain, du P'tit Journal de Malartic et de Montbeillard en bref à table

Photo: Jessica Ward



Au centre, les gens de l'Écho de Saint-François, lors du repas du midi à l'Hôtel L'Oiselière de Montmagny le samedi 24 octobre 2009.

Photo: Yvan Noé Girouard



La première de trois rencontres a eu lieu au centre communautaire d'Évain. L'animatrice de l'atelier sur la mise en pages, Jessica Ward, distribue du matériel avant le début de l'atelier.

Photo: Jessica Ward



Le directeur de l'AMECQ, Yvan Noé Girouard a animé un atelier interactif sur les critères de base du journalisme communautaire, à Évain le 26 septembre 2009.

Photo: Yvan Noé Girouard



Des participants attentifs du bulletin Génération'Elle (à gauche), du Trident de Wotton et du Papotin de Dudswell (au centre), au Club de golf de Valcourt en Estrie, le 17 octobre 2009

Photo: Jessica Ward



Des gens fiers de se faire poser à Montmagny! Au centre, Yvan Noé Girouard avec Guy Duchesneau (à gauche) et Mickaël Létourneau (à droite) du journal le Pierr'Eau

## L'AMECQ recherche un(e) adjoint(e) aux communications.

### Exigences requises :

Baccalauréat en communication ou domaine connexe et expérience pertinente.

Excellent français. Connaissance des logiciels Word, In Design et Outlook.

Voir description de tâches au [www.amecq.ca](http://www.amecq.ca)

Envoyez c.v. avant le 3 décembre 2009 à

[medias@amecq.ca](mailto:medias@amecq.ca).